

**PHILIPPE FABING**  
Directeur des études politiques

Le Claridge, 122 rue Juliette Dodu  
97400 St-Denis

Tel 0692 04 03 75  
pfabing@sagis.net

**COMMISSION DES SONDAGES**  
Conseil d'Etat  
Place du Palais Royal  
75100 PARIS RP

Saint Denis de la Réunion, le 2 mars 2020

**Objet : à l'attention de Monsieur le Président / Sondage d'intentions de votes à la Réunion**

Monsieur le Président,

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint la notice explicative de l'enquête d'intentions de votes pour la commune de Saint Paul, à La Réunion, réalisé pour France Télévision / Réunion la 1ère (télévision, radio et web) et diffusé ce jour.

Je reste à votre entière disposition pour tout élément complémentaire et vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma haute considération.

Philippe Fabing  
Directeur des études politiques

## NOTICE DU SONDAGE

Loi n° 77-808 du 19 juillet 1977 relative à la publication et à la diffusion de certains sondages d'opinion,  
Version consolidée au 18 septembre 2019.

Article 2

1° Le nom de l'organisme ayant réalisé le sondage : SAGIS CRC sarl

2° Le nom et la qualité du commanditaire du sondage ou de la partie du sondage, ainsi que ceux de l'acheteur s'il est différent : Réunion la 1<sup>ère</sup> / France Télévision

3° Le nombre de personnes interrogées : 536 personnes interrogées, dont 466 inscrits sur les listes électorales, dont 364 personnes inscrites et certaines d'aller voter, pour la question sur le choix de vote au 1<sup>er</sup> tour des prochaines élections municipales

4° La ou les dates auxquelles il a été procédé aux interrogations : du 17 au 27 février 2020

5° Le texte intégral de la ou des questions posées sur des sujets mentionnés au deuxième alinéa de l'article 1<sup>er</sup> :

**Q3. Si le premier tour des élections municipales avait lieu dimanche prochain et si vous aviez le choix entre des listes conduites par les candidats suivants, quel serait celle pour laquelle il y a le plus de chances que vous votiez ? La liste conduite par... (citation de toutes les listes, en ordre aléatoire)**

- 1 *Huguette BELLO, pour le PLR*
- 2 *Joseph SINIMALE, Divers Droite*
- 3 *Alain BENARD, Sans Etiquette*
- 4 *Sabine Montrouge : Agir 974*
- 5 *Alix Mera : Emergence Réunion*
- 6 *Thierry Araye : Sans Etiquette*
- 7 *Erick Gangama : Sans Etiquette*
- 8 *Gilbert Félicité : Sans Etiquette*
- 9 *Jean-François Nativel : Sans Etiquette*
- 10 *Sandra Sinimalé : Sans Etiquette*
- 11 *Jean-Pierre Armoudom : Sans Etiquette*
- 12 *Fabrice Marouvin : Sans Etiquette*
- 13 *Yoland Velleyen : Sans Etiquette*
- 14 *Maxime Hoarau : Sans Etiquette*
- 15 *Giovanni Poire : Sans Etiquette (Soutenu par LREM)*
- 16 *Joseph Richelain Catherine : Sans Etiquette*
- 17 *Michelle Graja: Rassemblement National*
- 18 *Claude Moutouallaguin: Sans Etiquette*
- 17 *(Je m'abstiendrais)*
- 18 *(Je voterais blanc ou nul)*
- 19 *(Refuse de se prononcer/Ne veut pas répondre)*
- 20 *(Je ne sais pas encore pour quel candidat je voterai)*

6° Une mention précisant que tout sondage est affecté de marges d'erreur : « Comme pour toute enquête quantitative, cette étude présente des résultats soumis aux marges d'erreur inhérentes aux lois statistiques »

7° Les marges d'erreur des résultats publiés ou diffusés, le cas échéant par référence à la méthode aléatoire : +/- 7% maximum, à 95% de probabilités, pour la question sur le choix de vote au 1<sup>er</sup> tour des prochaines élections municipales

8° Une mention indiquant le droit de toute personne à consulter la notice prévue à l'article 3 : « Sondage transmis à la Commission Nationale des Sondages et consultable auprès d'elle »

## Article 3

2° L'objet du sondage : enquête d'intentions de votes, commune de Saint Paul de l'île de la Réunion, pour le 1<sup>er</sup> tour des élections municipales

3° La méthode selon laquelle les personnes interrogées ont été choisies, le choix et la composition de l'échantillon : 536 personnes, représentatives des habitants de 18 ans et plus de la commune, par la méthode des quotas sur le genre, l'âge et la PCS de la personne interrogée, après stratification par regroupements de Grands Quartiers INSEE

4° Les conditions dans lesquelles il a été procédé aux interrogations : enquête par téléphone (fixe et mobile)

5° La proportion des personnes n'ayant pas répondu à l'ensemble du sondage et à chacune des questions : voir sous le tableau page suivante

<b>SAGIS pour Réunion 1ère - Saint PAUL - embargo lundi 2 mars 05 heures radio et web</b>			
<b>Intentions de votes à trois semaines du 1er tour</b>	<b>Intentions de vote moyennes (1)</b>	<b>Taux de fermeté du choix (2)</b>	<b>Tendance : entre x % et y % (3) (compte tenu des marges d'erreur)</b>
Huguette BELLO, pour le PLR	47%	52%	<b>40 % - 54 %</b>
Joseph SINIMALE, Divers Droite	14%	57%	<b>10 % - 19 %</b>
Alain BENARD, Sans Etiquette	14%	48%	<b>10 % - 19 %</b>
Fabrice Marouvin : Sans Etiquette	5%	*	<b>3 % - 8 %</b>
Jean-Pierre Armoudom : Sans Etiquette	3%	*	<b>1 % - 5 %</b>
Giovanni Poire : Sans Etiquette (Soutenu par LREM)	3%	*	<b>1 % - 5 %</b>
Jean-François Nativel : Sans Etiquette	3%	*	<b>1 % - 5 %</b>
Sandra Sinimalé : Sans Etiquette	3%	*	<b>1 % - 5 %</b>
Yoland Velleyen : Sans Etiquette	2%	*	<b>0 % - 4 %</b>
Alix Mera : Emergence Réunion	1%	*	<b>0 % - 3 %</b>
Thierry Araye : Sans Etiquette	1%	*	<b>0 % - 3 %</b>
Erick Gangama : Sans Etiquette	1%	*	<b>0 % - 3 %</b>
Gilbert Félicité : Sans Etiquette	1%	*	<b>0 % - 3 %</b>
Michelle Graja: Rassemblement National	1%	*	<b>0 % - 3 %</b>
Sabine Montrouge : Agir 974	0,5%	*	<b>0 % - 2 %</b>
Claude Moutouallaguin: Sans Etiquette	0,5%	*	<b>0 % - 2 %</b>
<b>TOTAL EXPRIMES</b>	<b>100%</b>		
(1) 33% des personnes interrogées, certaines d'aller voter, n'ont pas exprimé d'intention de vote sur une liste (23% ne savent pas encore pour qui voter, 5% ne souhaitent pas se prononcer et 5% annoncent blanc ou nul).			
(2) Il s'agit, pour chaque liste, du pourcentage des personnes déclarant une intention de voter pour cette liste, qui disent que ce choix est définitif * Echantillon trop réduit pour déterminer le taux de fermeté du choix			
<b>Les résultats d'intentions de vote ne constituent pas un élément de prévision du résultat électoral. Ils donnent une indication significative de l'état du rapport des forces entre les listes à 3 semaines du 1er tour.</b> L'intention de vote moyenne est calculée sur la base des personnes se déclarant certaines d'aller voter exprimées soit 53% <b>des inscrits. (1)</b> Elle est "encadrée" par des intervalles d'incertitude en fonction de la marge d'erreur inhérente à toute enquête par sondage. <b>(3)</b>			
NB : les candidats évalués sont ceux connus au moment de la préparation de cette enquête, durant la semaine du 10 février			
Institut : SAGIS			
Media : Réunion 1ère télévision - radio - site internet			
SONDAGE EFFECTUE POUR : Réunion 1ère / France Télévision			
DATES DU TERRAIN : du 17 au 27 février 2020			
ECHANTILLON : 536 personnes constituant un échantillon représentatif de la population de Saint Paul âgée de 18 ans et plus, dont 87% déclarent être inscrites sur les listes électorales.			
METHODE : Etude réalisée par téléphone, fixe et mobile.			
Quotas : sexe, âge, profession de la personne interrogée, stratification par regroupement de grands quartiers INSEE.			
Comme pour toute enquête quantitative, cette étude présente des résultats soumis aux marges d'erreur inhérentes aux lois statistiques : c'est la raison pour laquelle ils sont présentés en tendances (intervalles - 3)			
Sondage transmis à la Commission Nationale des Sondages et consultable auprès d'elle			

6° S'il y a lieu, la nature et la valeur de la gratification perçue par les personnes interrogées : aucune

7° S'il y a lieu, les critères de redressement des résultats bruts du sondage : redressement sur les critères socio-démographiques des quotas, sur la stratification géographique, et sur les rappels de votes aux deux tours des élections municipales 2014 et aux deux tours de l'élection présidentielle 2017